



# LA SANTÉ DES CHERCHEURS D'EMPLOI, ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE



SOLIDARITÉS  
NOUVELLES  
*face au* CHÔMAGE  
*snc.asso.fr*



Créée en 1985, Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) est une association loi de 1901, indépendante de tout parti politique et de toute confession religieuse. SNC lutte contre le chômage et l'exclusion grâce à un réseau de 2 500 bénévoles répartis à travers toute la France dans 200 groupes de solidarité.

L'association propose un accompagnement humain et personnalisé à plus de 4 000 chercheurs d'emploi par an et finance, grâce au soutien de ses donateurs et partenaires, des emplois solidaires pour les personnes au chômage de longue durée.

Tous les jours, SNC accueille des personnes vivant des situations douloureuses et qui disent :

*« Vous savez,  
je cherche vraiment  
du travail. »*

Elles essaient de se distinguer d'une image négative encore trop répandue aujourd'hui sur les personnes au chômage. Pour faire connaître leur vécu, au-delà des stéréotypes et des clivages, SNC tente de sensibiliser la société civile et les institutions. Son souhait le plus cher est que, ensemble, nous changions de regard sur les chercheurs d'emploi. Forte de cet accompagnement au quotidien des chercheurs d'emploi, SNC développe un plaidoyer visant à une prise en compte réelle et spécifique de leurs besoins. Dans ce but, ce rapport exprime leurs attentes pour remédier aux conséquences du chômage sur la santé.

# LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE ET LA PRÉCARISATION DE L'EMPLOI

---

Au début de l'année 2018, même si les évolutions sont depuis moins affirmées, le marché du travail présente deux tendances très contrastées. L'une, positive, marque une sensible augmentation du nombre d'emplois qui engendre une tout aussi sensible baisse du chômage. L'autre, négative, confirme un marché de l'emploi dual où la récurrence de l'alternance entre contrats à durée déterminée de plus en plus courts et périodes de chômage enferme une proportion toujours plus importante d'actifs dans une situation de grande précarité avec ses lourdes conséquences sur tous les aspects de la vie et notamment sur la santé.

---



# SOMMAIRE

05	<b>L'ESSENTIEL</b>
06	<b>01. Les chiffres clés de l'emploi : une croissance importante de l'emploi</b>
07	<b>02. Les données du chômage : une baisse sensible du chômage malgré la croissance des inscrits à Pôle emploi</b>
07	Les données de l'INSEE
08	Les données de Pôle emploi
10	Des contrats fragiles et de courte durée
12	<b>03. Un marché du travail qui instaure et accroît la précarité de longue durée</b>
12	Une dualité du marché du travail qui se renforce
13	Un accroissement de la précarité sensible depuis 10 ans
14	Un accès à la formation plus difficile pour les salariés non-qualifiés et les personnes au chômage
15	<b>04. Nos propositions pour de nouvelles sécurités face à la flexibilisation croissante de l'emploi</b>
15	Sécuriser l'intermittence
16	Déployer les possibilités de formation en faveur des chercheurs d'emploi
17	Soutenir l'accès à l'emploi des personnes en difficulté
19	<b>LEXIQUE</b>



# L'ESSENTIEL

S'appuyant sur une pratique et une expertise éprouvées, SNC publie son deuxième rapport annuel, afin d'interpeller les responsables politiques, les pouvoirs publics, les institutions et les acteurs de santé sur le vécu des personnes au chômage. SNC formule des propositions concrètes élaborées avec les chercheurs d'emploi mais aussi avec l'expertise des acteurs de l'emploi et des professionnels.

## LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE ET LA PRÉCARISATION DE L'EMPLOI

### Un marché du travail qui instaure et accroît la précarité de longue durée

Pour la première fois depuis de nombreuses années, au début de l'année 2018, le marché du travail présente une augmentation significative du nombre d'emplois qui engendre une sensible baisse du chômage. Si on peut se réjouir de la croissance des emplois, on doit malheureusement constater, en même temps, un renforcement de la dualité du marché du travail source d'inégalités et de précarité. En effet, si sur l'année 2017, le contrat à durée indéterminée (CDI) reste la norme (84,6 % de l'emploi salarié), **la part des contrats à durée déterminée (CDD) dans les embauches progresse : 87 % des embauches s'effectuent en CDD. Plus préoccupant encore, 83 % des CDD ont une durée inférieure à un mois et 30 % d'entre-eux sont d'une seule journée\***. Cette multiplication des CDD pour des périodes de plus en plus courtes a pour conséquence de maintenir les salariés concernés dans une situation faite d'alternance d'emploi et de chômage (la « permittance ») qui tend à les enfermer durablement dans la précarité.

### Un accès à la formation plus difficile pour les salariés non-qualifiés et les personnes au chômage

Par ailleurs, la formation professionnelle, qui devrait constituer une « deuxième chance » pour les chercheurs d'emploi et les salariés les moins qualifiés, est davantage utilisée par les salariés les plus diplômés. Selon l'édition 2018 de l'enquête « Formations et emploi » de l'INSEE, près d'une personne sur deux en emploi à la date de l'enquête a accédé au cours des 12 derniers mois à une formation professionnelle contre moins d'une personne sur trois au chômage. Plus les personnes sont au chômage depuis longtemps, moins elles se sont formées : 37 % des personnes au chômage depuis moins d'un an ont suivi une formation professionnelle au cours des 12 derniers mois, cette part étant réduite à 30 % pour les personnes au chômage depuis un à deux ans et à seulement 21 % pour celles qui le sont depuis plus de deux ans. Cette logique qui conduit à former les mieux formés creuse les écarts entre les plus diplômés et les peu qualifiés, qui le restent.

**Pour sortir de ce processus, source d'inégalités sociales et de précarité, Solidarités Nouvelles face au Chômage invite à approfondir trois pistes de réflexion :**

- Sécuriser l'intermittence en instaurant une protection pour des courtes périodes d'arrêt d'activité survenant au sein d'un contrat à durée indéterminée.
- Déployer des opportunités de formation en faveur des chercheurs d'emploi.
- Soutenir l'accès à l'emploi des personnes en difficulté en accompagnant les entreprises volontaires dans une réflexion sur les modalités d'accueil de certains chercheurs d'emploi.

\* Ministère du Travail, DARES analyses n° 26, « CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans », juin 2018.

# 01.

## LES CHIFFRES CLÉS DE L'EMPLOI

### UNE CROISSANCE IMPORTANTE DE L'EMPLOI

Tant selon l'INSEE que selon l'Unédic, environ 250 000 emplois salariés ont été créés en 2017.

En 2017, la France a retrouvé un développement économique plus dynamique, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) passant ainsi de 1,0 % l'an à 2,2 %<sup>1</sup>. Ce rythme est doublement positif :

- le pays s'inscrit, ce qui est tout à fait nouveau, dans le peloton des pays européens les plus dynamiques (Allemagne, Espagne, etc.) et devançant désormais les taux de croissance enregistrés notamment en Italie et au Royaume-Uni ;
- le pays retrouve surtout un taux de croissance supérieur à 1,5 % l'an, nécessaire pour créer un nombre d'emplois suffisant pour faire baisser le chômage.

Tant selon l'INSEE que selon l'Unédic, environ 250 000 emplois salariés ont été créés en 2017. Le Ministère du travail (DARES) estime l'augmentation à 268 800 (+ 1,1 %) avec comme particularité la contribution de tous les grands secteurs d'activité y compris l'industrie (cf. Tableau 1). Seule ombre au tableau, la faible qualité de certains contrats de travail et l'effondrement des emplois aidés (cf. ci-après).

Tableau 1  
Emploi salarié - France entière - Fin 2017<sup>2</sup>

	EFFECTIFS	ÉVOLUTION ANNUELLE		
AGRICULTURE	306 700	+4 400	+1,5%	↑
INDUSTRIE	3 451 000	+16 200	+0,5%	↑
CONSTRUCTION	1 493 400	+36 200	+2,5%	↑
TERTIAIRE	19 821 800	+212 000	+1,1%	↑
➤ Dont commerce	3 205 700	+28 000	+0,9%	↑
➤ Dont transport	1 483 000	+20 200	+1,4%	↑
➤ Dont hébergement-restauration	1 092 800	+36 800	+3,5%	↑
➤ Dont services aux entreprises	2 735 200	+92 000	+3,5%	↑
➤ Dont services aux particuliers	1 331 500	-2 700	-0,2%	↓
➤ Dont services non marchands	8 072 000	+6 500	+0,1%	↑
<b>TOTAL SALARIÉS</b>	<b>25 073 000</b>	<b>+268 800</b>	<b>+1,1%</b>	<b>↑</b>

À noter toutefois que, au cours du premier semestre 2018, le rythme de la croissance économique s'est ralenti (+0.4% soit un rythme annuel de +0.8%) et le nombre de créations d'emplois salariés a légèrement fléchi (+77 000 soit un rythme annuel proche de 160 000)<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> INSEE, Informations rapides n° 127, 15 mai 2018. <sup>2</sup> Ibid. <sup>3</sup> INSEE, Informations rapides n°211, 14 août 2018.

## 02.

# LES DONNÉES DU CHÔMAGE

## UNE BAISSÉ SENSIBLE DU CHÔMAGE MALGRÉ LA CROISSANCE DES INSCRITS À PÔLE EMPLOI

Concernant les chiffres du chômage, deux sources d'informations sont disponibles :

- ✓ Le chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) dont les données résultent de l'enquête « Emploi en continu » conduite par l'INSEE et qui est publiée trimestriellement. Selon cette source, le nombre de personnes au chômage en France est en baisse ;
- ✓ Les chiffres édités par Pôle emploi qui montrent, quant à eux, une augmentation du nombre d'inscrits à Pôle emploi.

### LES DONNÉES DE L'INSEE

**La croissance soutenue de l'emploi a engendré un retournement à la baisse du chômage particulièrement importante au dernier trimestre 2017.** L'INSEE chiffre à près de 300 000 la diminution en 2017 du nombre de chômeurs (définition du Bureau International du Travail, cf. encadré ci-dessous), ramenant ce nombre de 2 800 000 chômeurs à 2 503 000 en un an et le taux de chômage en France métropolitaine de 9,7 % à 8,6 % de la population active. Cette évolution profite tant aux femmes qu'aux hommes et tant aux jeunes qu'aux plus âgés. Néanmoins, le taux de chômage des actifs de moins de 25 ans reste encore très élevé : 20,7 % en métropole, plus de 40 % dans certaines communes. En 2017, le chômage est resté stable dans les départements ultramarins, avec un taux important d'environ 19 %. Autre caractéristique intéressante, le nombre de chômeurs de plus d'un an d'ancienneté sans emploi, en progression constante depuis 2008 (passant ainsi de 680 000 à 1 232 000 fin 2016), a sensiblement diminué en 2017 (- 14 %) ; ces derniers restent cependant nombreux, plus d'un million, soit 42 % de l'ensemble des personnes au chômage (cf. Tableau 2).

Le taux de chômage des actifs de moins de 25 ans reste encore très élevé.

#### Chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT)

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

La mesure de l'INSEE n'est donc pas affectée par l'inscription ou non à Pôle emploi.

Source : INSEE

Tableau 2  
Chômeurs au sens du BIT – 4<sup>e</sup> trimestre 2017<sup>1</sup>

CHÔMEURS AU SENS DU BIT	NOMBRE	ÉVOLUTION ANNUELLE		TAUX DE CHÔMAGE ET ÉVOLUTION ANNUELLE	
<b>TOTAL MÉTROPÔLE</b>	<b>2 503 000</b>	<b>-303 000</b>	<b>-10,8%</b>	<b>8,6%</b>	<b>-1,1</b>
> Dont : 15-24 ans	567 000	-67 000	-10,6%	20,6%	-2,9
25-49 ans	1 408 000	-207 000	-12,8%	8,0%	-1,1
50 ans et plus	529 000	-28 000	-5,0%	6,1%	-0,5
> Dont hommes	1 328 000	-155 000	-10,5%	8,8%	-1,1
femmes	1 176 000	-147 000	-11,1%	8,4%	-1,2
> Dont plus d'un an	1 060 000	-172 000	-14,0%	3,6%	-0,7
<b>TOTAL Y COMPRIS DOM</b>	<b>2 663 000</b>	<b>-297 000</b>	<b>-10,1%</b>	<b>8,9%</b>	<b>-1,1</b>

Observons cependant que, au cours du premier semestre 2018, le nombre de personnes au chômage au sens du BIT a ponctuellement progressé (+ 35 000). Cette progression récente touche essentiellement les femmes. Le nombre de chercheurs d'emploi de plus d'un an d'ancienneté est resté stable.

Dans son enquête emploi, l'INSEE identifie aussi des personnes inactives, donc non comptabilisées en chômage, mais en demande latente d'emploi. Cet ensemble, qui constitue le halo autour du chômage<sup>4</sup>, représente 1 502 000 personnes au 31 décembre 2017, soit 18 000 de plus en un an. Parmi elles :

- 364 000 (+ 21 000 en 1 an) sont à la recherche d'un emploi mais ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours ;
- 654 000 (+ 2 000 en 1 an) sont disponibles mais sans recherche d'emploi le mois précédent ;
- 484 000 (- 5 000 en 1 an) souhaitent travailler mais non disponibles et sans recherche active.

Ce halo autour du chômage est formé de 844 000 femmes (+ 9 000 en 1 an) et de 658 000 hommes (+ 9 000 en 1 an), prêts à se mobiliser si la reprise économique se confirme.

## LES DONNÉES DE PÔLE EMPLOI

Les statistiques de Pôle emploi présentent le nombre d'inscrits dans les fichiers répartis en différentes catégories, selon la présence ou non de périodes d'activité dans le mois (cf. Tableaux 3 et 4 ci-après). Ces mesures d'origine administrative ne sont qu'un reflet imprécis du nombre de personnes au chômage qui tantôt oublient de s'actualiser dans les temps en fin de mois, tantôt s'actualisent malgré une activité plus ou moins conséquente, voire à temps complet, afin de bénéficier des allocations auxquelles elles sont susceptibles d'avoir droit. **C'est ainsi que le nombre d'inscrits en catégories A, B et C, soit 5 612 300, fin décembre 2017, est en augmentation de 148 500 en un an.** Si les demandes d'emploi de catégorie A (sans activité), 3 451 400 personnes, sont en baisse (- 15 700 sur un an soit - 0,5 %), les chercheurs d'emploi de catégories B et C (avec périodes d'activité), 2 160 900 personnes, sont en augmentation de 164 200 sur l'année. En effet, la reprise économique ouvre aussi des « jobs de courte durée » réinsérant partiellement des chercheurs d'emploi sur le marché de l'emploi. En catégorie C, on constate aussi 625 400 inscrits, soit 110 500 de plus en un an, ayant travaillé à temps plein, mais continuant de s'actualiser pour ne pas avoir à se réinscrire administrativement en cas d'une future période d'inactivité (cf. Tableau 4). Par ailleurs, il est à regretter la très forte diminution du nombre de personnes inscrites en formation (catégorie D) passant en un an de 339 600 à 277 000 (- 18 %).

<sup>4</sup> Cf. lexique page 8.

Le halo autour du chômage<sup>4</sup>, représente 1 502 000 personnes au 31 décembre 2017, soit 18 000 de plus en un an.



Tableau 3  
Catégories statistiques de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

<b>CATÉGORIE A</b>	Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.
<b>CATÉGORIE B</b>	Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).
<b>CATÉGORIE C</b>	Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).
<b>CATÉGORIE D</b>	Demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en contrat de sécurisation professionnelle.
<b>CATÉGORIE E</b>	Demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Au cours du premier trimestre 2018, Pôle emploi fait état d'une stabilité des inscrits (catégories A, B et C) dont une baisse de 33 000 en catégorie A, compensée par une hausse de 33 000 en catégorie B et C. Par ailleurs, la catégorie D poursuit sa baisse au rythme de 15 000 inscrits en un trimestre<sup>5</sup>.

Tableau 4  
Demandeurs d'emploi - France métropolitaine - fin décembre 2017<sup>6</sup>

	EFFECTIFS	ÉVOLUTION ANNUELLE		
<b>CATÉGORIE A</b> (sans activité)	<b>3 451 400</b>	<b>-15 700</b>	<b>-0,5%</b>	<b>↓</b>
<b>CATÉGORIE B</b> (activité inférieure ou égale à 78 h)	<b>746 700</b>	<b>+28 600</b>	<b>+4,0%</b>	<b>↑</b>
> Dont moins de 20h	167 800	+2 700	+1,6%	↑
> Dont 20 à 39 h	200 400	+9 900	+5,2%	↑
> Dont 40 à 59 h	175 100	+6 600	+3,9%	↑
> Dont 60 à 78 h	203 400	+9 400	+4,8%	↑
<b>CATÉGORIE C</b> (activité supérieure à 78 h)	<b>1 414 200</b>	<b>+135 600</b>	<b>+10,6%</b>	<b>↑</b>
> Dont 79 à 99 h	208 700	-12 900	-5,8%	↓
> Dont 100 à 119 h	221 800	+23 000	+11,6%	↑
> Dont 120 à 150 h	358 300	+15 000	+4,4%	↑
> Dont 151 h et plus	625 400	+110 500	+21,6%	↑
<b>CATÉGORIES A + B + C</b>	<b>5 612 300</b>	<b>+148 500</b>	<b>+2,7%</b>	<b>↑</b>
<b>CATÉGORIE D</b> (Personnes non tenues de rechercher un emploi, en formation, maladie...)	<b>277 400</b>	<b>-62 200</b>	<b>-18,3%</b>	<b>↓</b>

<sup>5</sup> Ministère du Travail, DARES indicateurs n° 18, avril 2018. <sup>6</sup> Ministère du Travail, DARES indicateurs n° 3, janvier 2018.

## DES CONTRATS FRAGILES ET DE COURTE DURÉE

**Si on peut se réjouir de la croissance actuelle des emplois, on doit malheureusement constater la fragilité persistante et la courte durée d'un bon nombre d'entre eux.** L'intérim retrouve des niveaux record : 743 400 fin 2017 (soit + 56 200 en 1 an) et représente 3 % des emplois salariés. Ce taux s'élève à 9 % dans la construction et dans l'industrie. La durée moyenne d'une mission est d'environ deux semaines. Dans le cadre de la lutte contre la précarité, la profession de l'intérim a institué le contrat de travail temporaire à durée indéterminée. Cette disposition mise en place en 2014 concerne, fin 2017, 22 000 personnes, soit près de deux fois plus que fin 2016. Elle reste cependant à développer.

Ce qui est préoccupant, c'est la multiplication de contrats à durée déterminée pour des périodes de plus en plus courtes et touchant de façon récurrente une population alternant chômage et emploi.

Le contrat à durée indéterminée reste la norme puisqu'il représente 84,6 % de l'emploi salarié contre 10 % en contrat à durée déterminée, 3 % en contrat de travail temporaire (intérim) et 1,6 % en apprentissage<sup>7</sup>. Ce qui est préoccupant, c'est la multiplication de contrats à durée déterminée pour des périodes de plus en plus courtes et touchant de façon récurrente une population alternant chômage et emploi (la « permittance »), enfermée dans cette précarité et davantage exposée aux risques psycho-sociaux. Fin 2017, le recrutement par CDD, qui a priori concerne les accroissements temporaires d'activité, les métiers saisonniers et les remplacements de salariés absents, est devenu un usage bien plus courant et concerne désormais plus de 87 % des embauches. La durée moyenne est d'environ 46 jours sachant que 50 % de ces contrats sont inférieurs à une semaine et que 30 % d'entre eux correspondent à une embauche pour une seule journée<sup>8</sup>.

Plus de 70 % des signatures de CDD<sup>9</sup> sont des réembauches chez le même employeur, après une période de chômage, ce qui vient peser sur la situation financière de l'assurance chômage. Au bout de 3 ans, 21 % des CDD sont transformés en CDI. Plus de 50 % des contrats CDD touchent des jeunes de moins de 25 ans qui, dès lors, éprouvent les plus grandes difficultés à construire leur vie personnelle, sociale et citoyenne. Rappelons enfin que l'Observatoire des inégalités estime en 2015, selon les données de l'INSEE, qu'au minimum 1,7 million de salariés travaillent à temps partiel de façon subie, donc non volontaire (1/3 des salariés à temps partiel)<sup>10</sup>. Ce sous-emploi oblige 16,5 % des salariés à temps partiel à devoir pratiquer un autre emploi chez un autre employeur, parfois même sur un autre métier.

La reprise économique se traduit heureusement par des intentions d'embauches record. Au début de l'année 2018, dans le cadre du recensement des besoins en main-d'œuvre auprès de 2 300 000 établissements, **Pôle emploi a dénombré 2 346 000 projets de recrutement en 2018, soit 370 000 de plus qu'en 2017**<sup>11</sup>. Un quart des établissements sont demandeurs. Ce pourcentage s'élève à 37 % dans le secteur de la construction et à 27 % dans l'industrie. Les motifs d'embauche se répartissent ainsi :

- 48 % pour surcroît d'activité ;
- 24 % pour remplacement de départs en retraite ;
- 15 % pour création de poste ;
- 13 % pour remplacement d'absence.

Les contrats prévus sont, pour 42 %, des CDI, 22 % des CDD de plus de 6 mois et 36 % des contrats de travail temporaires de moins de 6 mois. Pour 44,4 % des projets concernés, les chefs d'entreprise anticipent des difficultés de recrutement (37,5 % en 2017).

L'inadéquation des demandes d'emploi aux offres est patente. Il appartient à tous les acteurs d'y remédier (services publics, associations, employeurs et chercheurs d'emploi) en y apportant les ajustements nécessaires et notamment en répondant aux besoins évidents de formation de nombre de personnes en recherche d'emploi. Dans ce contexte, comment comprendre que, fin 2017, selon les données de la DARES, les effectifs en formation soient de 23 % inférieurs à ceux de fin 2016 (263 000 contre 340 000) ? On observe la même tendance concernant les formations des chercheurs d'emploi financées par Pôle emploi. Celles-ci s'effondrent aussi véritablement (- 45 % en un an) et dans une moindre mesure celles financées par les régions (- 17 %) (cf. Tableau 5).

<sup>7</sup> INSEE, INSEE Première n° 1694, « Une photographie du marché du travail en 2017 », avril 2018. <sup>8</sup> Ministère du Travail, DARES analyses n° 26, « CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans », juin 2018. <sup>9</sup> Unédic, Éclairages n°14, « La majorité des embauches en contrats courts se font chez un ancien employeur », janvier 2016. <sup>10</sup> Observatoire des inégalités, Rapport sur les inégalités en France, 2017, p. 96. <sup>11</sup> Pôle emploi, Crédoc, Enquête « Besoins de main-d'œuvre » 2018, avril 2018.

Tableau 5

Formation des personnes en recherche d'emploi (France métropolitaine)<sup>12</sup>

	EFFECTIFS FIN D'ANNÉE				
	2016	2017	ÉVOLUTION	%	
PÔLE EMPLOI	107 000	59 000	-48 000	-45%	↓
RÉGIONS	186 000	155 000	-31 000	-17%	↓
AUTRES	47 000	49 000	+2 000	+5%	↑
<b>TOTAL</b>	<b>340 000</b>	<b>263 000</b>	<b>-77 000</b>	<b>-23%</b>	<b>↓</b>

Par ailleurs, le tarissement des embauches en contrats aidés interpelle également alors que ces contrats constituent, pour les personnes le plus en difficulté, une étape bien souvent nécessaire dans un parcours de retour à l'emploi. On observe en effet au quatrième trimestre 2017 (cf. Tableau 6) :

- 30 000 embauches en contrat unique d'insertion contre 75 000 au quatrième trimestre 2016 ;
- 3 000 embauches en emploi d'avenir contre 14 000 au quatrième trimestre 2016 ;
- aucune embauche aidée de jeunes en CDI contre 216 000 au quatrième trimestre 2016.

Comment comprendre une telle réduction ? L'invocation d'une utilisation abusive de ces contrats pour les limiter n'est pas satisfaisante. Mieux aurait valu lutter contre les dévoiements de certains employeurs afin que les contrats aidés remplissent dans tous les cas leur rôle de soutien à des personnes en difficulté.

Le tarissement des embauches en contrats aidés interpelle également alors que ces contrats constituent, pour les personnes le plus en difficulté, une étape bien souvent nécessaire dans un parcours de retour à l'emploi.

Tableau 6

Emplois aidés (France métropolitaine)<sup>12</sup>

	FLUX D'ENTRÉES					
	2016	2017	ÉVOLUTION	%	> 4 <sup>e</sup> TRIM 2016	> 4 <sup>e</sup> TRIM 2017
<b>CONTRATS AIDÉS</b>	<b>654 000</b>	<b>513 000</b>	<b>-141 000</b>	<b>-22%</b>	<b>145 000</b>	<b>93 000</b>
➤ Dont contrat unique d'insertion CUI	353 000	231 000	-122 000	-35%	75 000	30 000
➤ Dont emplois d'avenir	68 000	35 000	-33 000	-49%	14 000	3 000
➤ Dont insertion par l'activité économique	232 000	247 000	+15 000	+7%	56 000	60 000
<b>CONTRATS EN ALTERNANCE</b>	<b>476 000</b>	<b>497 000</b>	<b>+21 000</b>	<b>+4%</b>	<b>224 000</b>	<b>233 000</b>
➤ Dont apprentissage	283 000	290 000	+ 7 000	+3%	134 000	139 000
➤ Dont contrat de professionnalisation	193 000	207 000	+14 000	+7%	89 000	94 000
<b>AUTRES EMPLOIS AIDÉS</b>	<b>971 000</b>	<b>835 000</b>	<b>-136 000</b>	<b>-14%</b>	<b>261 000</b>	<b>46 000</b>
➤ Dont embauches jeunes en CDI	769 000	630 000	-139 000	-18%	216 000	0
➤ Dont aide chômeur créateur d'entreprise	183 000	189 000	+6 000	+3%	40 000	41 000
<b>TOTAL EMPLOIS AIDÉS</b>	<b>2 101 000</b>	<b>1 845 000</b>	<b>-256 000</b>	<b>-12%</b>	<b>629 000</b>	<b>371 000</b>

<sup>12</sup> Ministère du Travail, DARES Indicateurs n° 12, « Les dispositifs spécifiques d'emploi aidé et de formation au 4<sup>e</sup> trimestre 2017 », mars 2018.

## 03. UN MARCHÉ DU TRAVAIL QUI INSTAURE ET ACCROÎT LA PRÉCARITÉ DE LONGUE DURÉE

Offrir à tous un travail de qualité et à temps choisi doit être l'ambition de notre pays. Il s'agit d'un objectif atteignable, même si la baisse observée depuis peu du chômage de longue durée s'accompagne de l'accroissement d'une précarité récurrente, constitutive d'un véritable « mal-emploi »<sup>13</sup>. Ces évolutions sont liées aux transformations structurelles du marché du travail et à la plus grande flexibilité du travail instaurée pour les faciliter. Créer de nouvelles sécurités pour les victimes de ces changements est une contrepartie indispensable si l'on ne veut pas que grossisse le nombre de ceux qui sont assignés à n'exercer de façon durable que des emplois précaires.

Pour le commun des mortels, le chômage s'entend simplement comme l'état d'une personne momentanément privée d'emploi. S'il en a été ainsi jusqu'au début des années quatre-vingt, cette notion s'est depuis progressivement complexifiée avec l'extension du contrat à durée déterminée et l'avènement de formes d'emploi génératrices d'instabilité au sein desquelles, souvent, périodes de travail et de chômage s'entremêlent. Pour tenter de répertorier les diverses situations résultant de cet enchevêtrement d'emploi et de chômage, cinq catégories de demandeurs d'emploi (A, B, C, D et E ; cf. Tableau 3) ont été définies fin juin 2015<sup>14</sup>, elles-mêmes issues du classement, sur le plan juridique, depuis 1992, des demandeurs d'emploi en huit catégories<sup>15</sup>. Pour autant, cette description minutieuse ne suffit pas complètement à rendre compte de la réalité du chômage. Il faut y ajouter, pour être complet, le halo autour du chômage<sup>16</sup>, notion qui désigne, selon l'INSEE, une demande latente de travail. Pour apprécier l'impact du chômage, il faut donc se référer non seulement à la privation totale d'emploi et notamment à celle de longue durée, mais aussi aux diverses situations marquées d'une alternance plus ou moins fréquente de périodes d'emploi et de chômage, ainsi qu'à ce qui est désigné « demande latente de travail ».

**Ainsi peut-on observer que la tendance à la légère baisse du chômage enregistrée fin 2017 (cf. Tableau 2 : Chômeurs au sens du BIT - 4e trimestre 2017, p. 12), s'accompagne, en même temps d'un renforcement de la dualité du marché du travail qui enferme de nombreux chercheurs d'emploi dans la nasse de l'emploi précaire et rend difficile leur accès à une formation qualifiante.**

### UNE DUALITÉ DU MARCHÉ DU TRAVAIL QUI SE RENFORCE

Le CDI reste la forme dominante de contrat de travail. Il concerne 84,6 % des salariés et la part de l'emploi à durée déterminée<sup>17</sup> diminue assez peu depuis 10 ans : - 1,9 point entre 2007 et 2017<sup>18</sup>. Dans le même temps, la part des CDD dans les embauches, ou le taux de rotation de la main-d'œuvre, a progressé nettement et régulièrement si bien que, **désormais, les périodes d'emploi de moins de trois mois sous CDD et intérim, qui ne représentaient qu'un peu plus d'une embauche sur trois en 1982, en représentent, en 2011, près de neuf sur dix selon une étude de l'INSEE de 2014**<sup>19</sup>. Dans sa dernière étude de juin 2018, la DARES relève que la part des contrats de moins d'un mois est passée de 57 % de CDD en 1988 à 83 % en 2017, et la part des contrats d'une seule journée s'est accrue de 8 % en 2001 à 30 % des CDD en 2017<sup>20</sup>. Le raccourcissement de la durée des missions d'intérim et des CDD en est

<sup>13</sup> Observatoire des inégalités, *Rapport sur les inégalités en France*, « Mal-emploi : 7,7 millions de personnes fragilisées », 2017, p. 97. <sup>14</sup> DARES, *Amélioration dans la gestion de la liste de demandeurs d'emploi : catégories des demandeurs d'emploi en formation, service civique et contrat à durée déterminée d'insertion*, août 2015. <sup>15</sup> Arrêté du 5 février 1992 portant application de l'article L. 331-5 [L. 5411-1 nouv.] du code du travail complété par arrêté du 5 mai 1995. <sup>16</sup> Cf. lexique p. 8. <sup>17</sup> Dans la fonction publique, entre 2005 et 2015, la part des CDD a crû de 2,2 %. Les CDD représentent en 2015 17,2 % du personnel (Fonction publique, chiffres clefs 2017, Ministère de l'action et des comptes publics). <sup>18</sup> INSEE, *Première n° 1694*, avril 2018. <sup>19</sup> Claude Picart, INSEE, *Emploi et Salaires*, « Une rotation de la main-d'œuvre presque quintuplée en 30 ans : plus qu'un essor des formes particulières d'emploi, un profond changement de leur usage », 2014, p. 38. <sup>20</sup> Ministère du Travail, *DARES analyses n° 26*, juin 2018.

la cause. L'Unédic, dans le cadre de ses travaux conduits pour la concertation des partenaires sociaux, début 2018, faisait valoir qu'entre 2000 et 2017, les déclarations préalables à l'embauche de CDD de moins d'un mois avaient augmenté de 165 % entre 2000 et 2017<sup>21</sup>.

Ces contrats de plus en plus courts maintiennent les salariés concernés de façon durable dans une situation faite d'alternance d'emploi et de chômage et ce, en particulier dans les professions qui recourent aux CDD dits d'usage<sup>22</sup>. L'INSEE relève qu'en 2011, ces professions réalisent près de la moitié des embauches en CDD alors qu'elles ne représentent qu'un dixième de l'emploi salarié<sup>23</sup>. L'institut observe également de fortes rotations de main-d'œuvre dans certains secteurs, telle la manutention, qui recourent de façon importante au travail temporaire. Dans l'étude précitée, la DARES observe que les secteurs qui contribuent le plus à l'augmentation de la part de CDD très courts sont l'hébergement médico-social, les activités pour la santé humaine et les activités de service administratif<sup>24</sup>.

Entre 1982 et 2011, la part des entrées en CDD dans l'emploi a presque triplé, de 5 % à 13 %, pendant que leur durée était divisée par trois, de trois à un mois. **Ce phénomène affecte particulièrement les jeunes mais sans épargner les seniors : le taux d'emploi précaire des 15-24 ans est passé de 17,2 % en 1982 à 51,6 % en 2014. Chez les 25-49 ans, il a progressé de 2,9 % à 10,1 % et, chez les plus de 50 ans, il est passé de 2,3 % à 5,4 %**<sup>25</sup>. Plus un actif est jeune, plus il a de chances d'enchaîner les contrats courts et l'instabilité reste plus forte chez les moins diplômés, malgré leur plus grande ancienneté sur le marché du travail, que chez les jeunes diplômés sans expérience. Ainsi, le taux de rotation de la main-d'œuvre a presque quintuplé entre 1982 et 2011. Il s'établit à 95,8 % en 2017 pour l'ensemble des établissements de plus de 50 salariés contre 28,7 % en 1993<sup>26</sup>.

### Un marché du travail à deux vitesses

Ce niveau de précarité et surtout son développement dans le temps ont modifié le marché du travail. Pour les jeunes peu qualifiés, l'emploi précaire est devenu un sas d'entrée dans l'emploi dans lequel une partie reste enfermée un grand nombre d'années. **On n'observe pas une précarisation généralisée de l'emploi mais un marché du travail à deux vitesses, avec des personnes dont l'activité est stable et des personnes dont l'activité est précaire.**

Dans son rapport d'avril 2014, le Conseil d'orientation pour l'emploi<sup>27</sup> (COE) fait les mêmes constats : le paysage des formes d'emploi, en rupture avec la période des Trente glorieuses, est aujourd'hui « plus éclaté et plus complexe ». Il fait état de l'augmentation du temps partiel, du télétravail, du développement du salariat multi-employeurs et note que le travail indépendant est reparti à la hausse depuis les années 2000. Cette évolution des formes atypiques d'emploi a pu être accompagnée, voire encouragée, par les politiques publiques dans un objectif de lutte contre le chômage, analyse le COE. Le législateur a ainsi pu créer de nouvelles formes d'emploi (entreprises de travail à temps partagé, auto-entrepreneur), les inciter par des exonérations fiscales (travail à temps partiel dans les années 1990), ou encore légitimer certaines pratiques en voulant les encadrer (CDD d'usage, CDD saisonnier). Les effets en termes d'emploi ne doivent pas être analysés simplement de façon quantitative mais aussi qualitative (revenus, conditions de travail ou protection sociale, accès au logement, au crédit), avertit le COE, qui appelle à trouver un meilleur équilibre entre quantité de l'emploi et qualité de l'emploi. « Tout ceci suggère que le fonctionnement du marché du travail se rapproche d'un modèle segmenté, où les emplois stables et les emplois instables forment deux mondes séparés, les emplois instables constituant une « trappe » pour ceux qui les occupent. »<sup>28</sup> Ils jouent de moins en moins le rôle de tremplin vers l'emploi stable.

## UN ACCROISSEMENT DE LA PRÉCARITÉ SENSIBLE DEPUIS 10 ANS

Entre fin 2008 et la fin 2017, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi depuis plus d'un an a augmenté de plus de 1,5 million, dont 611 000 en recherche d'emploi entre un et deux ans, 323 900 entre deux et trois ans et 601 100 depuis plus de trois ans<sup>29</sup>. Au total, l'ancienneté moyenne des personnes inscrites à Pôle emploi est passée de 392 à 562 jours entre 2008 et 2016<sup>30</sup>. En 2006, à l'occasion du débat

<sup>21</sup> Unédic, « Contrats de courte durée par secteur d'activité », janvier 2018. <sup>22</sup> Article L. 1242-2, 3° du code du travail et Article D 1242-1. <sup>23</sup> Claude Picart, *Emploi et salaires*, p. 43. <sup>24</sup> Ministère du Travail, *DARES analyses n° 26*, juin 2018. <sup>25</sup> *Observatoire des inégalités, Rapport sur les inégalités en France, 2017*, p. 93. <sup>26</sup> Ministère du Travail, *DARES analyses n° 26*, juin 2018. <sup>27</sup> Conseil d'orientation pour l'emploi, *L'évolution des formes d'emploi*, 8 avril 2014. <sup>28</sup> Claude Picart, *Emploi et Salaires*, Paris, 2014, p. 29. <sup>29</sup> DEFM données graphiques 2018 T1, STMT Pôle emploi DARES. <sup>30</sup> *Observatoire des inégalités, Rapport sur les inégalités en France, 2017*.

Ces contrats de plus en plus courts maintiennent les salariés concernés de façon durable dans une situation faite d'alternance d'emploi et de chômage.

relatif au Contrat première embauche (CPE) et au Contrat nouvelle embauche (CNE), le sociologue du travail Robert Castel s'interrogeait sur la précarité du travail : « La précarité serait alors une étape dans un parcours professionnel. Mais si elle était en train de devenir un état ? Un nombre croissant de gens passent de stage en stage ou d'occupation provisoire en occupation provisoire, coupés de périodes plus ou moins longues de chômage. Il peut donc y avoir une constance de la précarité. Elle devient un régime de croisière, ou une condition permanente, ou un registre « régulier » de l'organisation du travail. »<sup>31</sup>

**L'OCDE souligne que les inégalités atteignent un niveau record dans les pays industriels<sup>32</sup>. L'organisation met l'accent sur la dégradation des conditions de travail, notamment les emplois précaires et le temps partiel contraint.** La nouveauté est l'insistance mise à dénoncer les effets de la précarité croissante dans l'emploi qui renforce la polarisation du marché du travail. Entre 1997 et 2013, plus de la moitié des emplois créés dans les pays de l'OCDE étaient à temps partiel, sous contrat à durée déterminée ou relevaient du travail indépendant. Plus de la moitié des emplois temporaires étaient occupés par des moins de 30 ans. Pour réduire les inégalités et stimuler la croissance, l'OCDE recommande aux gouvernements de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes en matière d'emploi, d'élargir l'accès à des emplois plus stables et d'encourager les investissements dans l'éducation et la formation tout au long de la vie active.

## UN ACCÈS À LA FORMATION PLUS DIFFICILE POUR LES SALARIÉS NON-QUALIFIÉS ET LES PERSONNES AU CHÔMAGE

**Dans l'édition 2018 de son enquête *Formations et emploi*, l'INSEE note que près d'une personne sur deux en emploi à la date de l'enquête a accédé au cours des 12 derniers mois à une formation professionnelle contre moins d'une personne sur trois au chômage.** Plus les personnes sont au chômage depuis longtemps, moins elles se sont formées : 37 % des personnes au chômage depuis moins d'un an ont suivi une formation professionnelle au cours des 12 derniers mois, cette part étant réduite à 30 % pour les personnes au chômage depuis un à deux ans et à seulement 21 % pour celles qui le sont depuis plus de deux ans. Ces dernières représentent 38 % des personnes au chômage à la date de l'enquête<sup>33</sup>. Le recours à la formation augmente très fortement avec le diplôme : près des deux tiers des actifs diplômés du supérieur long ont suivi une formation professionnelle dans l'année, contre à peine un quart pour les actifs ayant au plus le brevet des collèges<sup>34</sup>.

Les salariés aux statuts les plus favorables sont aussi les plus favorisés dans ce domaine : 62 % des salariés de la sphère publique ont été formés contre 45 % dans le secteur privé. Les salariés des plus petites entreprises (de 1 à 9 salariés) ne sont que 37 % à avoir été formés contre 62 % dans les entreprises de plus de 250 salariés.<sup>35</sup>

Les formations suivies par les chercheurs d'emploi s'inscrivent plus souvent dans une démarche personnelle, relève l'INSEE : 63 % des formations sont à leur initiative contre 26 % pour les actifs occupés. Les frais pédagogiques et d'inscription, l'achat de livres, de supports de cours ou de matériel sont également plus souvent financés en totalité ou en partie par les personnes au chômage : 22 % contre 6 % pour les actifs occupés.

Enfin, l'enquête fait ressortir que, alors qu'ils ont moins accès aux formations que les personnes en emploi, les personnes au chômage expriment plus souvent le souhait de se former ou de se former davantage. Une personne au chômage sur deux exprime un tel souhait contre un tiers des personnes en emploi. L'écart est encore plus net quand la personne n'a pas suivi de formation : 27 % des actifs occupés auraient souhaité se former alors qu'ils n'ont pas suivi de formation au cours des 12 derniers mois, contre 48 % pour les personnes au chômage à la date de l'enquête.<sup>36</sup>

La formation est d'abord utilisée par les employeurs pour maintenir la main-d'œuvre opérationnelle. En raison du lien entre la profession et le niveau de diplôme requis pour l'exercer, ce sont les personnes les plus diplômées qui suivent le plus de formations à visée professionnelle. C'est cette logique qui conduit à former les mieux formés. Elle a pour conséquence que les écarts se creusent entre les plus diplômés, à qui l'on donne plus souvent les moyens de s'adapter aux évolutions technologiques, et les moins qualifiés, qui le restent.

**En bref, la formation professionnelle, qui devrait constituer une « deuxième chance » pour les chercheurs d'emploi et les salariés les moins qualifiés, est davantage utilisée pour adapter au changement les salariés qui sont le mieux préparés étant donné leur diplôme.**

<sup>31</sup> Le monde, « Et maintenant le précaire », entretien avec Robert Castel, 29 avril 2006. <sup>32</sup> Michael Förster, Odile Rouhban et Céline Thévenot, *Les inégalités dans les pays de l'OCDE : l'écart entre riches et pauvres se creuse*, Après-demain, vol. n° 38, nf, no. 2, 2016, pp. 8-11. <sup>33</sup> Bernard Junel, Claude Minni, Anna Testas, *Des poursuites d'études plus fréquentes et une insertion professionnelle toujours difficile pour les moins diplômés*, « INSEE Références, Formations et emploi », édition 2018, p.27. <sup>34</sup> Virginie Forment, Philippe Lombardo, *Formations et emploi*, « INSEE Références », édition 2018, p.30. <sup>35</sup> Ibid. p.31. <sup>36</sup> Ibid. p.33.

## 04. NOS PROPOSITIONS POUR DE NOUVELLES SÉCURITÉS FACE À LA FLEXIBILISATION CROISSANTE DE L'EMPLOI

---

La privation d'emploi qui se prolonge rend les chercheurs d'emploi très vulnérables et la répétition de l'alternance de courtes périodes de travail et de chômage plonge les personnes concernées dans une précarité durable. La violence du non-emploi ou de la précarité de longue durée, inséparables des transformations subies par la structure de l'emploi, ont des conséquences néfastes sur la vie des chercheurs d'emploi, tant sur le plan matériel que sur le plan de la santé. En effet, au-delà des difficultés financières (difficultés pour obtenir un prêt, impossibilité de se projeter dans l'avenir, etc.), le travail précaire engendre du stress, du mal-être, de l'incertitude qui minent les chercheurs d'emploi et diminuent leur capacité de retour à l'emploi stable. Pour sortir de ce processus trois propositions sont présentées :

- ✓ sécuriser l'intermittence ;
- ✓ déployer les possibilités de formation en faveur des chercheurs d'emploi ;
- ✓ soutenir l'accès à l'emploi des personnes en difficulté.

### SÉCURISER L'INTERMITTENCE

Le développement des contrats de travail à durée déterminée de courte durée a été, paradoxalement, favorisé par l'indemnisation de toutes les périodes de chômage qui s'intercalent entre les contrats et par le cumul partiel des rémunérations et des allocations largement autorisé par l'assurance chômage, à partir de 1994<sup>37</sup>, pour faciliter la réinsertion des chercheurs d'emploi. Pour stopper cette évolution, une protection semblable devrait être instaurée pour des courtes périodes d'arrêt d'activité survenant au sein d'un contrat à durée indéterminée. **À cet égard, les formules telles que celle du CDI intérimaire<sup>38</sup>, du CDI conclu avec un groupement d'employeurs ou une entreprise de travail à temps partagé constituent des modèles dont il convient de s'inspirer pour développer des formes d'emploi flexibles, porteuses de plus de stabilité et de perspectives d'évolution pour ceux qui sont titulaires de ces contrats.**

#### • Consolider le CDI intermittent et les groupements d'employeurs

Les périodes de chômage qui se situent entre des périodes de travail accomplies dans le cadre d'un contrat à durée déterminée sont couvertes par l'assurance chômage alors que les périodes de cessation temporaire d'activité dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée ne donnent lieu à aucune prise en charge par l'assurance chômage. **D'où le recours préférentiel aux CDD par les employeurs et salariés appartenant aux secteurs dont l'activité est plus ou moins irrégulière et/ou discontinue.** Comment l'assurance chômage, au lieu de favoriser une succession de CDD courts souvent chez les mêmes employeurs, pourrait-elle orienter son intervention pour sécuriser l'emploi de ceux dont l'activité comporte par nature des discontinuités ? **Aujourd'hui, les modalités d'intervention de l'assurance chômage freinent, de facto, le développement du CDI intermittent** prévu par l'article L. 3123-33 du code du travail, comme celui des contrats avec des groupements d'employeurs. En effet, les creux d'activité, au sein du CDI intermittent ou avec les groupements d'employeurs, ne sont en aucune façon indemnisés par l'assurance chômage. **Pour changer cela, une couverture partielle des périodes chômées entre deux périodes d'emploi, prévues par le CDI, garantirait une relative stabilité des situations. Cela serait**

<sup>37</sup> Cf. Accord du 8 juin 1994 relatif aux formes expérimentales d'intervention particulière du régime d'assurance chômage en faveur du reclassement des allocataires. <sup>38</sup> Accord du 10 juillet 2013 portant sur la sécurisation des parcours professionnels des salariés intérimaires.

**bénéfique pour le salarié et pour l'employeur et concourrait à la sécurisation des parcours professionnels.** Pour que le système ne pèse pas uniquement sur l'assurance chômage, un ticket modérateur serait certainement à mettre à la charge de l'employeur.

Ces modalités qui pourraient concourir à l'élaboration d'un « contrat d'activité », présenté il y a plus de 20 ans par le rapport de Jean Boissonnat<sup>39</sup> comme une véritable alternative à la précarité, mériteraient d'être étudiées et expérimentées. Jean-Baptiste de Foucauld, dans un de ses derniers articles, y encourage :

« Il serait utile d'expérimenter le contrat d'activité. Proposé par le rapport Boissonnat [1995], ce dispositif aurait consisté à rattacher les personnes à une structure unique qui leur permette d'occuper diverses positions d'activité (saliariat à temps plein ou partiel, autoentrepreneur, formation, recherche d'emploi) sans avoir à changer de statut, ce qui assure une présence collective derrière les personnes et devrait s'avérer plus simple, plus souple et en définitive plus protecteur que le système des droits de tirage sociaux où la charge de l'activation des différents dispositifs existants repose presque exclusivement sur la personne. »<sup>40</sup>

#### • Transformer des CDD en CDI

Mais l'assurance chômage ne peut être tenue pour principale responsable du développement de la dualité du marché du travail. Les inégalités importantes entre des salariés très protégés en CDI et des salariés très précaires en CDD et en intérim reposent, avant tout, sur une législation du travail qui valide ces différences. Or, la réduction de la précarité passe par une augmentation du taux de transformation des CDD en CDI et par un meilleur encadrement des contrats d'usage. Son objet serait de favoriser la continuité dans l'accumulation des droits des salariés en évitant les effets de rupture entre CDD et CDI. **Une mesure consistant à avoir un contrat de travail dont le montant de charges chômage serait dégressif en fonction de la durée dans l'emploi favoriserait la continuité de l'emploi**<sup>41</sup>. Ces changements permettraient à l'assurance chômage de véritablement contribuer à la sécurisation de l'emploi, aideraient au rétablissement de son équilibre financier, en éliminant, au passage, les dommages collatéraux de la précarité, à savoir, les difficultés d'accès au crédit et au logement.

## DÉPLOYER LES POSSIBILITÉS DE FORMATION EN FAVEUR DES CHERCHEURS D'EMPLOI

Avec l'accroissement du chômage, et dans un contexte de précarisation de l'emploi, la formation professionnelle constitue un instrument essentiel de la politique de l'emploi visant, en particulier, à faciliter la réinsertion des chercheurs d'emploi. Mais pour qu'une action de formation soit suivie avec profit, celui à qui elle est destinée doit être en mesure de s'impliquer dans le choix effectué. Or, trop de formations proposées aux chercheurs d'emploi sont perçues par eux comme une prescription qui leur a été faite. **À cette démarche initiée par le service public de l'emploi (SPE) doit donc se substituer un processus de co-construction prenant appui sur le conseil en évolution professionnelle (CEP), le compte personnel de formation (CPF) et plus largement le compte personnel d'activité (CPA).**

Cela signifie que les chercheurs d'emploi doivent bénéficier systématiquement du panier de services prévu par le conseil en évolution professionnelle (CEP) ; que, dans ce cadre, la définition de l'action de formation résulte d'une collaboration entre le chercheur d'emploi et son conseiller. Dans cette perspective, **la mobilisation du CPF est aussi à assouplir en cas de chômage : l'abondement du compte par Pôle emploi doit être renforcé, particulièrement pour l'accomplissement de formations destinées aux personnes non qualifiées ou ayant besoin de se requalifier, le CPF « transition professionnelle » étant réservé aux salariés.** La formation ne peut être valablement accomplie, en outre, que si le stagiaire reçoit, au cours de sa période de stage, une rémunération qui lui permette de faire face à ses charges et besoins courants. Une rémunération doit lui être garantie à cet effet pour toute la durée de l'action et les frais accessoires à la formation, tels que déplacement, hébergement, qui s'ajoutent aux charges habituelles du stagiaire, doivent être pris en charge.

<sup>39</sup> Jean Boissonnat, *Le Travail dans 20 ans*, « Rapport au Commissariat général du plan », Odile Jacob, La Documentation française, 1995. <sup>40</sup> Jean-Baptiste de Foucauld, *Risques n°113*, « Sécurisation des parcours des exigences pour réussir », mars 2018.

<sup>41</sup> Proposition déjà préconisée par le rapport : *Une ambition pour 10 ans de la Commission pour la libération de la croissance présidée par Jacques Attali*, p.19, La Documentation française, 2010 : « Réduire la précarité sur le marché du travail, qui inhibe la prise de risque de la part des employeurs et des salariés et qui entraîne un gaspillage de talents. Pour inciter à l'allongement de la durée moyenne des contrats, nous proposons de moduler les cotisations d'assurance chômage selon la durée du contrat de travail et de confier aux partenaires sociaux le soin de définir un contrat de travail à droits progressifs. »



## SOUTENIR L'ACCÈS À L'EMPLOI DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Construire des parcours permettant, par étapes, en fonction des possibilités de chacun, d'aboutir à une qualification est essentiel, mais la formation, y compris qualifiée, ne conduit pas forcément à l'emploi, l'offre d'emploi restant insuffisante<sup>42</sup>. Les statistiques de Pôle emploi montrent, en effet, que les offres d'emploi non satisfaites par manque de qualification sont bien inférieures au nombre de chercheurs d'emploi<sup>43</sup>. Ainsi, il ne sert à rien de forcer les personnes au chômage à chercher des emplois qui n'existent pas, en leur faisant notamment obligation de remplir un Journal de bord mensuel, comme si le succès d'une recherche d'emploi dépendait du nombre de démarches effectuées (cf. Encadré ci-contre : Pour un accompagnement renforcé plutôt qu'un contrôle accentué). Il faut en revanche leur permettre d'accéder à des activités utiles<sup>44</sup>. En ce sens, au contrôle de la recherche d'emploi doit être préféré un accompagnement qui favorise l'initiative et l'investissement personnel dans une démarche inclusive qui accroît la confiance en soi et permette une implication dans des emplois solidaires. Or, « les différentes formules de sécurisation actuellement envisagées risquent de laisser de côté les personnes écartées du marché du travail et qui ont épuisé leurs droits »<sup>40</sup>. Pour ceux-là, « il ne s'agit pas de « sécuriser » un parcours mais tout simplement d'en offrir un »<sup>40</sup>. La capacité des entreprises à recruter dans une certaine proportion des personnes en difficulté, parce que privées de parcours, devrait relever de leur responsabilité sociale. Les entreprises sont (ou seront) amenées à renouveler leurs approches à ce sujet. **SNC, forte de son expérience, est en mesure de contribuer à la réflexion en proposant d'étudier, avec les entreprises ou organisations volontaires, les modalités d'accueil en entreprise de certains chercheurs d'emploi en difficulté en recourant en particulier à la « médiation », méthode qui permet de préparer un appariement en vue d'un recrutement de qualité.**

### Pour un accompagnement renforcé plutôt qu'un contrôle accentué

Quand on est au chômage, l'enjeu, pour en sortir, est d'abord de résister au découragement. C'est pourquoi SNC rappelle régulièrement la nécessité de renforcer l'accompagnement dans une relation équilibrée des droits et des devoirs de chacun. En effet, si les individus doivent évidemment s'investir dans leur recherche, le service public de l'emploi doit, quant à lui, pouvoir assurer un suivi et un accompagnement adapté, personnalisé et évolutif.

Laisser penser qu'un contrôle accentué de la recherche d'emploi constitue l'une des principales solutions au chômage conduit généralement à stigmatiser les personnes au chômage en « profiteurs du système ». SNC rappelle que la quasi-totalité des personnes au chômage recherchent activement un emploi. L'analyse des résultats de l'expérimentation de 2016 conduite par Pôle emploi a d'ailleurs révélé la rareté des radiations pour non-recherche d'emploi et pour volonté de fraude, le chiffre, régulièrement repris dans les médias de 14 % des contrôles ayant abouti à une sanction, est contestable, comme l'a dénoncé SNC dans son communiqué du 20 février 2018.

La baisse actuelle du chômage s'accompagne de plus de précarité. Les inégalités au regard de l'emploi s'accroissent et elles sont destructrices, car elles aboutissent à ce que certains ne puissent plus accéder à la stabilité et se trouvent rejetés en marge du marché du travail vers des emplois n'ayant souvent aucun sens.

La baisse actuelle du chômage s'accompagne de plus de précarité. Les inégalités au regard de l'emploi s'accroissent et elles sont destructrices, car elles aboutissent à ce que certains ne puissent plus accéder à la stabilité et se trouvent rejetés en marge du marché du travail vers des emplois n'ayant souvent aucun sens.

À la difficulté d'accès à l'emploi stable s'ajoute aussi, pour les exclus de l'emploi, le fait d'être regardés comme ceux qui n'ont pas su tirer leur épingle du jeu et ont été incapables de s'en sortir. Ce genre de raisonnement est toujours produit par les gagnants, dans l'ignorance des conditions de vie des autres.

<sup>42</sup> « (...) dans une dynamique de création d'emploi si la formation est essentielle, (...) elle ne peut être l'unique levier », cf. *L'homme inutile*, Pierre Noël Giraud, Odile Jacob. <sup>43</sup> Environ 200 000 offres non pourvues contre plus de 3 450 000 demandeurs d'emploi au 31 décembre 2017 (Invité RTL le 7 décembre 2017, Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi, annonce que le seuil de 200 000 offres non pourvues est franchi). <sup>44</sup> Voir à ce sujet l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée.

La difficulté à s'insérer s'accompagne donc d'une forme ou l'autre de jugement qui tend à rendre les chercheurs d'emploi responsables de leur sort. À la précarité de l'emploi s'ajoute ainsi une deuxième souffrance, souvent bien pire que la première, puisqu'elle stigmatise ces personnes au chômage, elle humilie. Ce mépris n'est pas seulement une douleur psychologique, il produit aussi des effets très concrets, bloquant, chez ceux qui le subissent, le développement et l'expression de leurs capacités. Ajoutons à tout cela que les exclus de l'emploi ont rarement de quoi se défendre : souvent très isolés et dépendants des institutions, ils ne peuvent se permettre de « hausser le ton » pour s'expliquer. Bref, la marginalisation enferme dans une nasse d'où il est très difficile de sortir.

Il faut donc aller à l'encontre de cette logique qui ordonne l'emploi entre perdants et gagnants, afin que tout chercheur d'emploi puisse se sentir utile en mettant en œuvre ses capacités. Ceci nécessite la mise en place d'un véritable accompagnement comportant un volet suivi et conseil et d'un système qui permette d'indemniser des activités non marchandes jugées collectivement et socialement utiles, telles que celles de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée ».

L'ouverture de ce type de perspective permettrait à ceux dont le chômage se prolonge de s'engager dans une démarche de retour vers l'emploi et contribuerait à lutter contre les effets dévastateurs du chômage sur les personnes qui le vivent et particulièrement sur leur état de santé.

# LEXIQUE

## Ancienneté dans le chômage :

Durée de la période de chômage d'une personne à un instant T.

## Bureau international du Travail (BIT) :

Secrétariat permanent de l'Organisation internationale du Travail.

## Contrat de travail à durée déterminée d'usage :

Contrat à durée déterminée particulier qui permet à un employeur d'un secteur d'activité strictement défini d'augmenter son effectif en employant rapidement en extra. Le contrat peut être utilisé uniquement pour répondre à des besoins ponctuels et immédiats et limités dans le temps.

## Contrat de travail à durée indéterminée intermittent (CDII) :

Contrat relatif à un emploi permanent qui, par nature, comporte une alternance de périodes travaillées et de périodes non travaillées. Il s'impose notamment dans le thermalisme en raison de la saisonnalité de son activité et des variations du niveau de la fréquentation constatée au cours de la saison.

## Durée du chômage :

Longueur de la période qui s'écoule entre la date d'entrée au chômage et la date de sortie du chômage.

## Halo autour du chômage :

Dans son enquête, l'INSEE identifie des personnes inactives et en « demande d'emploi » mais non comptabilisables dans les chiffres du chômage. Cet ensemble constitue le halo autour du chômage.

## Médiation :

Méthode qui permet de préparer un appariement en vue d'un recrutement de qualité.

## Population active :

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les personnes au chômage.

## Population inactive :

Les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler, retraités, etc.

## Unédic

Association chargée par délégation de service public de la gestion de l'assurance chômage en France, en coopération avec Pôle emploi.

## CHERCHEURS D'EMPLOI

**Dans ce rapport, nous ne parlons pas de chômeurs, ni de demandeurs d'emploi, mais de chercheurs d'emploi.**

Cette expression nous paraît plus respectueuse des millions de personnes qui, avec courage, énergie et détermination, recherchent un emploi. Car rechercher un emploi, c'est en soi un travail, une activité.

Comme le disait Camus : « mal nommer les choses, c'est ajouter aux malheurs du monde ». Il est donc essentiel à nos yeux de porter un regard plus juste et plus solidaire sur les chercheurs d'emploi.



— **Contact** —

Secrétariat national  
51 rue de la Fédération  
75015 Paris



SOLIDARITÉS  
NOUVELLES  
*face au* CHÔMAGE  
*snc.asso.fr*